

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE
SEANCE DU BUREAU DE L'ETABLISSEMENT DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022 A 09H30

LISTE DES DELIBERATIONS

Membres en exercice :	14
Membres présents :	11
Membres représentés :	2
Membre absent :	0
Membre excusé :	1
Membres votants :	13

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 20 octobre à 09h30, se sont réunis en les locaux de l'Hôtel de Ville d'Asnières-sur-Seine sis 1, place de l'Hôtel de Ville - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, les membres du bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 14 octobre 2022 de Monsieur André MANCIPOZ, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 11

M. André MANCIPOZ, Président.

M. Yves REVILLON, 1er Vice-président.
M. Georges MOTHRON, 2ème Vice-président.
M. Stéphane COCHEPAIN, 3ème Vice-président.
M. Patrice LECLERC, 5ème Vice-président.
Mme Camille GICQUEL, 7ème Vice-présidente.
Mme Sylvie MARIAUD, 9ème Vice-présidente.
Mme Josette de MARVAL, 10ème Vice-présidente.
Mme Fatoumata SOW, 11ème Vice-présidente.
Mme Anne-Laure PEREZ, 12ème Vice-présidente
Mme Leïla LARIK, 13ème Vice-présidente.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 2

M. Patrick CHAIMOVITCH, 4ème Vice-président, donne pouvoir à Mme Fatoumata SOW.
M. Pascal PELAIN, 6ème Vice-président, donne pouvoir à Mme Leïla LARIK.

ABSENT : 0

EXCUSEE : 1

Mme Marie-Do AESCHLIMANN, 8ème Vice-présidente.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Secrétaire de séance : M. Stéphane COCHEPAIN, 3ème Vice-président, désigné en séance conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le Bureau de l'Etablissement passe à l'examen des projets de délibérations.

I - AMENAGEMENT URBAIN

BT-2022/S06/001 Approbation de la convention de financement par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) des travaux de dépollution de la friche Pirelli, au sein du projet Porte Saint-Germain / Berges de Seine à Argenteuil (n°2272D0050) : Délibération adoptée à l'unanimité.

II - HABITAT

BT-2022/S06/002 Attribution d'une subvention du Fonds d'Intervention pour l'Habitat du PIG d'Asnières-sur-Seine au profit de la copropriété du 40, rue Bourdarie Lefure : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 20 octobre 2022.




André MANCIPOZ

Président de Boucle Nord de Seine